

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/07/2024 - B2024/007657 - 2022 B 02947 - 921 620 415 - A.D.C.T.

A.D.C.T
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 Avenue du Marechal Foch
83390 CUERS
R.C.S TOULON B 921 620 415

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 JUIN 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Dix Huit Juin, à Dix-sept heure, les Actionnaires se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Présidence.

Sont présents :

- Monsieur SCHELTENS Sylvain, Président : **1 000 actions**

Représentant la totalité du capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux Actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, pouvoirs à donner.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1^{ère} RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966 et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2023** approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 18 Juin 2024, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la société à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, ayant obtenu :

- voix pour : **0**
- voix contre : **1 000**

N'est pas adoptée.

L'assemblée générale constate, en conséquence, que la première résolution est rejetée et que la société continuera son exploitation.

Il est rappelé que la société est tenue au plus tard à la clôture du quatrième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

2^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale décide, du fait du rejet de la première résolution, qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à effet de réaliser l'actif, payer le passif et repartir le solde disponible entre les associés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été le présent procès- verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les actionnaires.

Le Président

SCHELTENS Sylvain

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvain Scheltens', written in a cursive style.

A.D.C.T
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 Avenue du Marechal Foch
83390 CUERS
R.C.S TOULON B 921 620 415

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 18 JUIN 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, et le Dix Huit Juin, au siège social de la société,

Monsieur SCHELTENS Sylvain
Demeurant 86 Impasse des Pâquerettes 83390 CUERS.

Propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société
A.D.C.T,

Associé unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la société, Monsieur SCHELTENS Sylvain, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Président présente les comptes de l'exercice faisant apparaître un chiffre d'affaires HT de 123 022 euros dégageant une perte de 14 870 euros après dotation aux amortissements pour 3 544 euros.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- La mention des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 14 870 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 14 870 euros, de la manière suivante :

En report à nouveau : - 14 870 euros.

Nous vous précisons que le montant des capitaux propres est inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

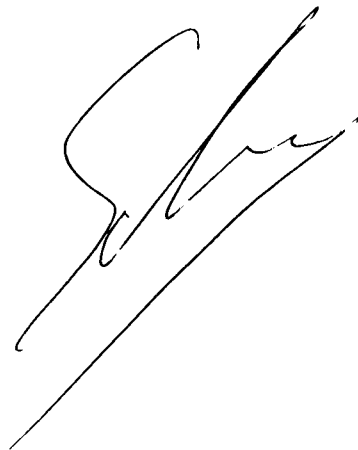
TROISIEME DECISION

L'assemblée générale nous informe qu'il n'y a pas eu de ratification de la rémunération nette allouée au Président au cours de l'exercice.

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès –verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Le président,
SCHELTENS Sylvain

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Scheltens', written over a horizontal line.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	18112022	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PMB innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait art. 209-6 C (en ce cas, cocher les cases de transport maritime)		☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société						Adresse du siège social					
SAS A.D.C.T.											
SIRET						92162041500015					
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement					
5 AV MARECHAL FOCH											
83390 CUERS											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		AGENCE IMMOBILIERES						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
								☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%				Déficit	
										14 870	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%											
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A		☐	
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies		☐		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		☐						Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐	
								Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CFC/DAC4											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé COMPTA EXPERT											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I											
Nom et adresse du conseil :											
ECMA 42 AVENUE DES ILES D'OR 83400 HYERES Tél : 04.94.65.08.89											
Tél :											
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)											
Identité du déclarant :											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :											
Date : 09042024 Lieu : CUERS											
Qualité et nom du signataire : M. SHEL TENS											
Signature : PRESIDENT											
N° d'agrément :											
Examen de conformité fiscale (ECF) ☒ prestataire : ECMA SARL 479384832 83400 HYERES FRANCE											

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

J. RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice				SAS A.D.C.T. 31122023			
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.				48 329	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)		Taux de 19 %		
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
M VLT imputée sur les PVL T de l'exercice							
M VLT réalisée au cours de l'exercice							
M VLT restant à reporter							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.C.T.		5 AV MARECHAL FOCH		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				83390 CUERS			
SIRET		9 2 1 6 2 0 4 1 5 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice en nombre de mois *		13	
				Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	58 000	012		58 000	
		014	1 873	016	539	1 333	
	Immobilisations corporelles*	028	33 322	030	3 005	30 317	
	Immobilisations financières* (1)	040	15	042		15	
	Total I (5)	044	93 209	048	3 544	89 665	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	14 251	070		14 251	
		072	1 212	074		1 212	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	15 463	098		15 463	
	Total général (I + II)	110	108 673	112	3 544	105 129	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(14 870)			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(9 870)			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		92 319			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 740			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		11 669			
	Comptes courants d'associés	173		8 271			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		114 999				
Total général (I + II + III)	180		105 129				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	72 625	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	93 209	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A.D.C.T.Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860 14 870
Total des déficits restant à reporter			870 14 870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 22 274
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 10 249
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A.D.C.T.**Néant ☐ *Exercice ouvert le : **18112022** et clos le : **31122023**Durée en nombre de mois **13**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	111 369
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	11 640
TOTAL 1	106	123 009

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	13
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	13

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	4 857
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	52 769
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	57 627

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	65 395
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1	0
---	---

 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET 9|2|1|6|2|0|4|1|5|0|0|0|1|5|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.D.C.T.

ADRESSE (voie) 5 AV MARECHAL FOCH

CODE POSTAL 83390 VILLE CUERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SCHELTENS Prénom(s) SYLVAIN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date 24061983 N° département 91 Commune CORBEIL ESSONNES Pays FRANCE
Adresse : N° 86 Voie IMPASSE DES PAQUERETTES
Code postal 83390 Commune CUERS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

92162041500015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.D.C.T.

ADRESSE (voie)

5 AV MARECHAL FOCH

CODE POSTAL

83390

VILLE

CUERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A.D.C.T.

du 18112022

Adresse 5 AV MARECHAL FOCH

83390 CUERS

au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	SHELTERS SYLVAIN DIRECTEUR AGENCE	86 IMPASSE DES PAQUERETTES 83390 CUERS
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	30 516	6 623		37 139				37 139
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	30 516	6 623		37 139				37 139

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	37 139	- de l'exercice ⑩	(14 870)
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire

PRESIDENT

M. SHELTERS

A CUERS....., le 09/04/2024

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche